

## Première étape du "Circuit des Lavoirs"

À l'origine, le lavoir est une pierre plate ou une simple planche posée au bord d'un cours d'eau, d'une mare ou d'une source, sans abri. À la fin du XVIIIe siècle, la pollution due à la révolution industrielle, les épidémies puis l'hygiénisme entraînent le développement de constructions spécifiques ; les communes se munissent alors de bassins situés au bas d'une prairie, en contrebas d'une source ou d'une fontaine, en bordure d'un ruisseau, d'un canal, d'une rivière ou d'un fleuve.

Contrairement à une représentation très répandue, les lavandières ne se rendaient le plus souvent pas au lavoir pour laver le linge, mais pour l'y rincer. Le passage au lavoir était en effet la dernière étape avant le séchage. Comme le lavage ne consommait que quelques seaux d'eau, il pouvait avoir lieu dans les habitations ou les buanderies où le linge s'accumulait avant la "grande lessive", mais le rinçage nécessitait de grandes quantités d'eau claire, uniquement disponible dans les cours d'eau ou dans une source captée.

La lessive dans l'habitat même posant de nombreux problèmes (vapeur humidifiant les murs, écoulement de l'eau), le linge n'était alors lavé que deux fois par an, la lessive devenant mensuelle dans les années 1900 et hebdomadaire dans les années 1930, les moins fortunés gardant leurs vêtements jusqu'à complète utilisation. Ces "grandes lessives" duraient généralement trois jours.



Tostat possédait de nombreux lavoirs sur les canaux sillonnant le village, quelques-unes de ces pierres sont encore visibles. Le petit patrimoine rural ou patrimoine de proximité (lavoirs, calvaires, moulins...) est un élément essentiel de l'identité des territoires. Il est souvent non classé ou non inscrit et fait partie des biens communaux. C'est pourquoi les collectivités locales interviennent pour le restaurer, le réhabiliter, le sauvegarder.

Aussi, afin de sauver ce patrimoine, la municipalité a-t-elle décidé la création d'un "circuit des lavoirs" et le premier chantier a été entrepris par la commission extra-municipale "Fleurissement et Embellissement".

Marie M. au lavoir dans les années 60



Le lavoir avant les travaux

Le lavoir situé sur le canal du moulin, rue de Marsac, connaît bien de l'animation depuis quelques jours :

installation d'une pergola pour recevoir des rosiers grimpants et plantation de fleurs diverses...





Deux bancs de pierre invitent le passant à faire une petite pause au bord de l'eau...



Un bel agencement dû au talent d'Alison et à l'implication d'Hervé et des membres de la commission ainsi que des employés communaux Marc et Sébastien.



Et ce n'est pas encore terminé !